

COMMUNE DE SEPMEs**Place de l'Église**

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2022-10-03

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, M. DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, M. CHOLLET Yohan, Mme REZEAU Cindy

Absents excusés :

Mme DELORME Manon, adjointe, ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire,

Mme LANGLOIS Barbara, adjointe, ayant donné procuration à Cindy REZEAU,

Mme BILLY Justine, ayant donné procuration à Thomas LABARRE

M. RAGUIN Charles, Mme VERNAT Virginie

Mme Dominique CATHELIN, a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 14
 Nombre de présents : 9
 Nombre de votants : 12
 Date de convocation : 6 décembre 2022

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET PERMANENT**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'adjoint technique polyvalent au sein du service enfance et du service entretien

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 30/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2023, pour assurer les missions principales d'ATSEM sur le temps scolaire, assurer l'accompagnement des élèves pendant les temps périscolaires, participer à l'assistance et à

l'accompagnement des élèves pendant le temps de restauration, entretenir les locaux scolaires et périscolaires, les blocs sanitaires du camping et assurer des missions ponctuelles au gîte communal. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'Adjoint technique.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis, au maximum, sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOPTÉ ces propositions

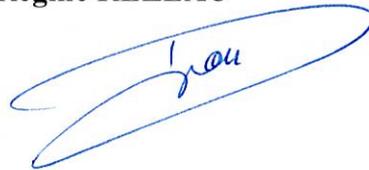
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Dominique CATHELIN



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 20 décembre 2022 et publié le 20 décembre 2022

À SEPMEs, le 20 décembre 2022
Le Maire,

